

Fin Octobre 2013

Vol. 13, No. 2

Prochaines négociations

(par Charles Allen)

Il est déjà temps de se préparer pour la prochaine ronde de négociation. Lors de la prochaine assemblée générale, nous vous présenterons la priorité de négociation telle que soumise par le secteur public de la FEESP-CSN.

Cela vous semble trop tôt? Au contraire, il est déjà temps de préparer les demandes de table centrale, c'est à dire tout ce qui touche à la rémunération. Bientôt, ce sera aussi le temps de préparer les demandes sectorielles. Comme vous le savez, la négociation du secteur public en est une politique. Dans les faits, nous négocions avec le gouvernement et ce dernier a le pouvoir de législation. Il est important de savoir que la conjoncture politique, sociale et économique ne nous est pas tout à fait favorable. Il est donc essentiel de

l'analyser et de baser nos revendications en fonction de cette analyse.

Par chance, ce travail d'analyse n'est pas fait par nous, mais par la CSN et la stratégie de négociation nous est proposée par cette dernière. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas le droit de nous prononcer sur ces orientations.

D'ailleurs, lors de l'assemblée du 5 novembre, nous vous présenterons les priorités sur lesquelles seront axées les demandes pour convenir des cahiers. Vous serez donc invités à vous prononcer sur cette orientation, à en discuter et même à l'amender.

Bon débat!

Dernière heure!

Les membres du comité exécutif de l'APPA sont fiers de vous annoncer que le processus d'achat d'un immeuble est désormais complété. Votre syndicat est maintenant propriétaire de l'édifice situé au 3330-3340, boulevard de l'Assomption à Montréal.



Abolition de poste

Votre poste a été aboli lors de l'adoption des derniers plans d'effectifs? M. Yves Campion, vice-président de l'APPA pour le secteur de l'adaptation scolaire et le secteur général, entrera en contact avec vous dans le but de faire une enquête sur cette abolition. Soyez responsable, car c'est avec votre participation que nous pourrions faire des représentations.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Renouvellement des assurances

Mardi 5 novembre à 19 heures

CSN (Salles A-B-C)

1601 de Lorimier

Métro Papineau

L'assurance médicament

(par Diane Lafrenière)

Il y a deux assemblées générales qui ne sont pas courues par les membres, soit celle sur les états financiers et le budget ainsi que celle traitant des assurances. Voici un exposé 101 du fonctionnement du comité des assurances du secteur scolaire de la Fédération des employées et employés de service public (FEESP-CSN).

L'APPA fait partie du secteur scolaire de la FEESP-CSN qui, lui, compte 37 syndicats. Le comité des assurances a pour mandat de négocier annuellement le contrat des assurances collectives. Les membres de ce comité reçoivent les propositions de renouvellement de la part de SSQ Groupe financier. Les actuaires du groupe AON Hewitt étudient les propositions reçues, puis présentent une contreproposition et, de là, des négociations s'entament entre les parties. Au final, un projet comportant généralement plusieurs volets est soumis aux représentants des différents syndicats lors d'une réunion du conseil du secteur scolaire. Lors de cette rencontre, les délégués peuvent proposer des modifications à la proposition initiale et s'engagent à la présenter à l'assemblée générale de leur syndicat respectif, c'est-à-dire vous, les membres.

Chacun des 37 syndicats doit tenir une assemblée générale et soumettre le projet retenu au vote des membres. Cependant les membres présents à l'assemblée

générale pourraient voter contre. Cette proposition de renouvellement du contrat d'assurance s'appliquera à l'ensemble des membres du soutien scolaire CSN s'il est adopté. Pour être acceptée, la double majorité est requise, soit la majorité des 37 syndicats ainsi que la majorité des membres représentés par ces syndicats qui doivent avoir voté en sa faveur.

Advenant un refus de la part des syndicats, les membres du comité des assurances vont aviser SSQ de cette décision. Ils devront se mettre en quête d'une autre compagnie qui veut bien accepter de couvrir le risque que représente notre groupe, soit environ 14 700 personnes et recommencer le même processus.

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas simple.

En assurance, par contre, il y a un principe simple qui s'applique :

RÉCLAMATIONS + FRAIS D'ADMINISTRATION = PRIME.

Les frais d'administration sont de l'ordre de 8.5 %. Il est très clair que plus il y a de réclamations et plus celles-ci sont élevées, plus les primes sont hautes. Il est donc important de participer à l'assemblée du 5 novembre 2013 qui aura lieu à la CSN.

Élections des délégués

Il n'y a toujours pas de délégué syndical à votre lieu de travail? Pourquoi ne pas vous faire élire comme représentant de votre syndicat!

Il est toujours temps de tenir des élections. La liste des délégués est publiée sur notre site internet au www.appa.qc.ca Une fois sur le site, cliquez sur le logo des délégués au bas de la page principale.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide ou de conseils pour la tenue des élections, téléphonez au 514 254-3503 et choisissez l'option 3.



ENSEMBLE!

Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

